



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

le jeudi 8 octobre 2026, à 18 h 30, au chalet des loisirs,
situé au 361, rang du Pied-de-la-Montagne,
Sainte-Marcelline-de-Kildare

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - URBANISME
 - 3.1 - Octroi de contrat à APUR et nomination de fonctionnaires désignés
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE